



Les grandes règles de l'achat public et des marchés publics

Réseau Rural Régional
2 décembre 2009



Définition des termes

- Achat : dépense en vue de l'acquisition de biens ou services visant à combler des besoins propres exprimés par l'acheteur (à la différence d'une subvention notamment).
- Marché : contrat à titre onéreux entre 2 entités, c'est la forme juridique que prend l'achat.

Les principales sources juridiques

- Textes nationaux :
 - Le code des marchés publics (arrêté du 1er août 2006 – modifié)
 - Le Code général des collectivités territoriales (CGCT)
- Textes internationaux :
 - L'OMC (accord sur les marchés publics - AMP)
 - L'UE : directives (2004/18/CE) + jurisprudence CJCE

Les principes fondamentaux – les principes traditionnels

- Objectif : garantir l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics
- La définition préalable des besoins
- Les principes traditionnels :
 - Liberté d'accès
 - Égalité de traitement
 - Transparence des procédures

Les principes fondamentaux – de nouvelles considérations

- Objectif : acheter mieux
- De nouvelles considérations : l'achat durable et responsable (art 5 CMP)
 - L'aspect environnemental
 - L'aspect social

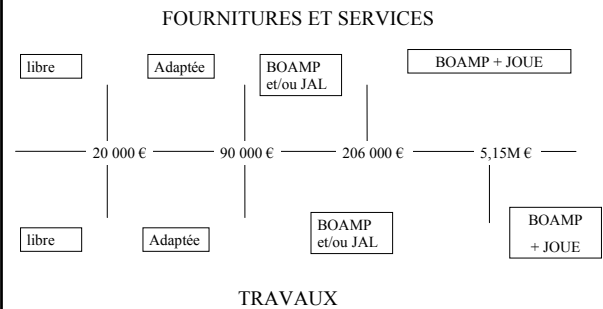
L'application de ces principes dans le code des marchés

- L'allotissement (art 10)
- Les clauses d'exécution (art 14)
- Les marchés réservés (art 15)
- Les procédures adaptées (art 28)
- Les groupements d'entreprises (art 51)
- Les critères de choix (art 53)

Seuils / modalités de passation

- Procédure adaptée ou formalisée ?
 - *Fournitures et services* : < 206 000 € HT = procédure adaptée / > 206 000 € HT = procédure formalisée
 - *Travaux* : < 5,15 M€ HT = procédure adaptée / > 5,15 M€ HT = procédure formalisée
- Marché à procédure formalisée
 - Procédure codifiée par le CMP (art 33) et directives
- Marché à procédure adaptée (MAPA) :
 - Procédure spécifique à l'acheteur (délais, modalités de réponse,...)
 - Possibilité de négociation

Seuils / modalités de publicité



L'appréciation des seuils (art 27)

- Fournitures et services : Notion de catégorie homogène
 - En fonction de leurs caractéristiques propres (besoin régulier sur 1 an)
 - Unité fonctionnelle (ex : opération particulière)
- Travaux : Notion d'opération
 - Opération = ensemble de travaux effectué dans une période de temps limité, caractérisé par son unité fonctionnelle, technique ou économique

Les différents types de marchés

- Les 3 grandes familles de marché :
 - Travaux / Fournitures / Services (courants, prestations intellectuelles, ...)
- Les différents types de marché / accord-cadre:
 - Marché à bons de commande, à tranches, ...
 - Accord-cadre et marché subséquent,
- Les différentes procédures
 - Restreint / ouvert
 - Dialogue compétitif, SAD, ...
 - Dématérialisation des procédures (art 56)

Les documents constitutifs des marchés

- Le Document de consultation des entreprises (DCE):
 - Acte d'engagement + annexes éventuelles (DPGF, BPU, ...)
 - CCAP / CCTP
 - Règlement de la consultation
- La Réponse technique et/ou commerciale
- Les documents généraux (CCAG)

Les différentes phases de la vie d'un marché

- Définition du besoin
- Validation de la consultation
- Consultation – délais variables selon la nature et le montant du marché
- Réception – analyse et choix (notification)
- Exécution du marché
- Fin du marché